

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1284

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Kamardine, Mme Alexandra Martin et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer à chacune des deux occurrences du nombre :

« 1 500 »,

le nombre :

« 2 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à combler les carences chroniques des effectifs du système judiciaire français. Les revendications en la matière ont été écoutées en partie par le gouvernement, en témoigne l'augmentation du nombre de magistrats et de greffiers portée à 1500 respectivement. Cependant, tous les représentants du corps judiciaire s'accordent à dire qu'une telle augmentation est loin des chiffres escomptés et nécessaires afin de garantir la meilleure opérabilité de l'autorité judiciaire de notre pays. La France est encore loin des standards de ses voisins européens, à ce titre une augmentation à 2000 magistrats et 2000 greffiers sur la période 2023-2027 est une juste réévaluation venant ajuster au mieux les carences systémiques auxquelles la justice française fait face depuis des décennies. Le budget de près de 10,8 millions d'euros prévu pour 2027, porté à ce même nombre dès 2024, permettrait de concourir à cet objectif de recrutement.